

# LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex.

"DIEU ET MON DROIT."

Téléphone: Riteau 736

31ème ANNÉE, No. 3.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.—ABONNEMENT, \$1.00. (Strictement payable d'avance.)

OTTAWA, 12 JUN 1914

## Rouges comme bleus

AU MOIS DE JANVIER 1913, la "Justice" demandait à toute la province d'écraser Whitney. Dans un article intitulé: "Mane, Theel, Pharis", nous exposâmes nous-mêmes quelques-unes des raisons et des causes qui devaient nécessairement amener la chute de sir James. Nous disions alors:

"Trois causes principales, entre mille autres, vont aider à faire descendre de son Olympe le demi-dieu de la 'ille-Par'.

"Première cause: la conduite de sir James vis-à-vis la minorité catholique et canadienne-française d'Ontario.

"Deuxième cause: l'opposition du premier ministre à la réforme de l'impôt foncier.

"Ces deux premiers éléments viennent du dehors.

"Troisième cause: le manque absolu de tact et de dignité dont M. Whitney a fait preuve envers ceux—ses partisans ou non—qui ont osé réclamer devant lui des changements impérieux sur telles législations moyennement ou entachées d'injustice.

"Ce dernier facteur de désagrégation vient du caractère de l'homme lui-même; il vient du dedans.

"Honné de toute la population ontarienne bien pensante; répudié par ceux—tels le *Journal* et le *Citizen*—qui ont fait son combat depuis son avènement au pinacle; traqué en ses derniers retranchements par la grande voix du peuple ohvrié; trahi par de récentes divisions dans son propre cabinet; dénoncé hier et aujourd'hui comme un autoritaire inabordable, sir James doit avoir un sommeil bien rapproché du cauchemar.

"Que lui reste-t-il donc?

"D'autres éléments de perdition: le *News*, le *Sentinel* et le troupeau vil des écrivains invétérés.

Et nous ajoutons, en conclusion:

"Quand le temps sera venu, renvoyons à son foyer celui qui a dédaigné les justes réclamations de trois cent mille compatriotes.

"Il n'y a pas d'autre issue.

"Et qu'on le remarque bien, nous ne faisons ici aucune politique; et nous avons prouvé assez de fois combien notre patriotisme était au-dessus des partis pour être crus sur ce que nous avançons.

"Notre seule politique est la victoire finale et décisive de nos droits sur le sol ontarien.

"La formule en est aussi claire que précise.

"Canadiens-français, il est temps de peser et de compter les jours déjà trop longs de la tyrannie!

"La division existe dans le treudant royaume du Maître de l'heure; soyons assez unis pour profiter de cette faiblesse.

"A tout prix, il faut abattre Whitney."

Personne ne sera donc surpris de nous voir aujourd'hui revenir à l'assaut. Plus que jamais nous sommes convaincus que les Canadiens-français et les catholiques de l'Ontario doivent profiter de l'immense courant qui se dessine contre la mise à exécution des idées égarées du pontife de Toronto.

Depuis trois ans nous combattons et nous flagellons ce Whitney, indigne de gouverner. On a trop souvent loué à faux le prétendu esprit de justice de ce septuagénaire transformé en tyran. Il importe de rendre aux faits leur vraie signification. Et toutes les louanges que l'on pourra jeter en gorges aux pieds de ce vieillard, ne pourront empêcher qu'il soit le plus acharné persécuteur de notre race que jamais l'Ontario ait connu.

Rouges comme bleus, les Canadiens-français n'ont qu'un devoir: chasser du sol où il veut se maintenir et autorité à cheveu blanc, quand la vieillesse est orgueilleuse, elle a droit à tous les respects; mais quand elle descend dans les ornières du fanatisme et de la veulerie, elle ne doit que plus mépris et plus exposée à de justes châtements.

Rouges comme bleus, les Canadiens-français doivent rejeter dans l'oubli ceux qui viennent aujourd'hui se poser en défenseurs des *Whitneys*, des *Pyne*, des *Foy* et des *Réaume*.

Rouges comme bleus, les Canadiens-français de l'Ontario n'ont pas le droit de se désintéresser de la présente lutte. Il faut que chacun soit à son poste au jour du scrutin. L'honneur franco-canadien exige que les vrais défenseurs de l'école bilingue soient appuyés et que les coupables de trahison soient renvoyés chez eux.

Rouges comme bleus, les Canadiens-français dignes de ce nom doivent soutenir les appels de leur conscience de patriotes. Il ne doit plus y avoir de parti quand notre langue et nos croyances sont en danger.

C'est pourquoi, rouges comme bleus, devons enregistrer leur vote contre des tyrans comme Whitney ou des transfuges comme Champagne.

MAURICE MORISSET.

## Une cause intéressante

MONSIEUR LE JUGE GOYETTE, de Hull, a entendu lundi dernier, une cause des plus intéressantes relativement au droit de perception que s'arrogent les compagnies de barrières de péage. Déjà, l'an dernier, un procès avait lieu pour délimiter les privilèges des passants et ceux des compagnies de péage, et la cour se prononça contre les compagnies. Ce second procès type provoque beaucoup d'intérêt, et la décision de M. le juge Goyette est attendue avec anxiété. Le jugement sera rendu la semaine prochaine. La cause se plaide entre l'*Aylmer Toll Road Co.* et M. A. M. McKay, de la "Ottawa Motor Transport".

Depuis sa fondation, la "Justice" n'a cessé de combattre les chemins à barrière. Le gouvernement Gouin avait promis de faire disparaître ces encombrements onéreux. Cependant, vu certaines difficultés survenues entre les arbitres et le ministère des Travaux publics, l'abolition totale a encore été retardée.

Voici ce que la "Justice" disait, il y a deux ans passés:

"Les automobilistes de Hull refusent de payer les droits de péage dans les chemins à barrière, et ils ont raison.

"Un marchand, qui avait établi sa boutique près du chemin à barrière d'Aylmer, sur représentation de l'abolition des droits de péage dès le 5 mai dernier, poursuit les propriétaires du chemin en dommages-intérêts parce que la clientèle est mise en fuite par le cauchemar du péage à débours. Ce marchand fait bien de poursuivre.

"Les institutions antiques et solennelles similaires méritent le même traitement.

"Les chemins de péage ont fait le sujet de saints discours enflammés, aux dernières élections. Il fallait qu'ils disparaissent, ces vestiges d'un âge barbare; il fallait qu'ils fussent abolies, ces meules de pressoir qui écrasent les cultivateurs; il fallait ceci; il fallait cela, et bien d'autres choses encore. Les élections finies, les droits de péage ont subsisté avec aggravation de peine pour les passants.

"Le gouvernement Gouin a déjà fait beaucoup pour abolir les chemins à barrière dans la province de Québec, mais il n'a pas fait assez en particulier pour les chemins d'Aylmer et de Chelsea, qui enserrant la ville de Hull, et la ville d'Ottawa par ricochet, il n'est pas de circonvallation infranchissable aux petites bourses.

"Si les représentations paisibles des particuliers ne suffisent pas, il faudra remettre des requêtes au gouvernement, ne laisser aucune liberté aux députés tant que ces chemins d'exaction ne seront pas gratuitement ouverts au public.

"La même chose peut se dire des chemins qui ferment l'accès d'Ottawa aux cultivateurs des comtés ontariens. Ils sont mal entretenus et font subsister un système pire que toutes les roueries du fisc européen.

"Le gouvernement qui aura aboli ces privilèges onéreux aura bien mérité du peuple."

## Il faut battre M. Champagne

ON AFFIRME CHAQUE JOUR davantage que M. Champagne sera battu. Et cette assertion n'a rien d'étonnant quand on considère les causes qui ont fait élire M. Champagne, en 1911, et celles qui militent aujourd'hui pour sa défaite.

Lors de son élection contre M. Kehoe, le député d'Ottawa-Est avait attiré à lui—par ses belles promesses en faveur des écoles bilingues—une grosse majorité du vote libéral. Mettant le parti de côté en présence des déclarations solennelles de M. Champagne, les libéraux n'avaient pas hésité à appuyer de leur vote ce prétendu champion des intérêts français. Honteusement trompés par celui en qui ils avaient mis leur confiance, les rouges sont bien décidés à faire subir à M. Champagne le sort réservé aux transfuges. Les libéraux voteront, donc en bloc contre celui qui les a trahis.

Mais il reste les conservateurs.

Après l'indigne tyrannie que fait subir à notre langue et à notre foi le gouvernement Whitney, une forte partie des conservateurs mettra toute question de politique de côté. On écartera les appels de la conscience et de la fierté nationale avant ceux du parti. Le patriotisme n'est pas en effet l'appanage des libéraux, et les conservateurs bien pensants tiendront à honneur de rompre les vieilles démarcations de parti pour sauvegarder l'héritage de la langue et des traditions catholiques. C'est pourquoi nous affirmons qu'une foule de conservateurs se feront un devoir d'enregistrer leur voix contre M. Champagne.

Il resterait à M. Champagne une portion du vote irlandais; la faction des séparatistes. Mais chacun sait—après l'élection du Dr. Free-land—que ceux-ci ne sont pas absolument dangereux.

Nous ne voulons pas oublier de dire que M. Champagne trouvera d'autres appuis auprès du groupe des affamés, des chercheurs de places et, en général, auprès de ceux qui ont goûté à la crèche où qui espèrent y ronger. Sans doute les sangsues sont passablement nombreuses, mais elles sont si bien connues que leur influence ne vaut pas le Pérou. Le patronage fédéral fera sa petite oeuvre, avec un président de la Saint-Jean-Baptiste en tête, et quelques autres patriotes à toute saute; mais encore là, les votants ne seront pas enthousiastes, ni très nombreux.

Les conditions présentes ne ressemblent donc guère à celles de 1911. Au lieu de la bienveillance des rouges et des bleus, M. Champagne ne rencontre aujourd'hui que froideur, apathie ou indignation. On a jugé l'homme d'après ses actes, et c'est ce qui condamne M. Champagne. Comme il n'a rien fait de pratique pour défendre les Canadiens-français à Toronto, le député d'Ottawa-Est se trouve en très mauvaise posture vis-à-vis l'électorat. Et M. Champagne aura beau vouloir tenter encore le jeu des promesses, on lui rappellera en face qu'on ne prend plus au sérieux et qu'il n'est qu'un piètre politicien en mal d'honneurs problématiques.

Enfin le courant est parti contre M. Champagne—et pour cause. Il est évident que M. Champagne a une très mauvaise presse ontarienne. Partout l'on demande sa tête—et pour cause encore.

Sans doute certain journal—autrefois, et pendant longtemps, rouge-écarlate, mais aujourd'hui bien indigo—tente de sauver M. Champagne du naufrage. Mais chacun comprend ce qui fait agir ce quotidien d'Ottawa. Et nous n'insisterons pas, pour notre part, sur la valeur et l'influence que peut avoir une telle défense. Nous saurons dire en temps et lieu—et avec preuves à l'appui—le pourquoi de ce beau zèle de la part du confrère.

La campagne est déjà très intense et la candidature de M. J.-A. Pinard devient chaque jour plus populaire. Sa victoire, d'heure en heure, paraît plus assurée. Déjà en vedette par ses luttes antérieures, et surtout par la bataille qu'il a livrée au sujet de l'eau du lac Trempe, et Un Milles, M. Pinard est particulièrement favorablement accueilli. On a confiance en son inlassable activité. Et ses déclarations catégoriques au sujet de la question bilingue donnent l'espoir qu'il fera mieux que M. Champagne, qui, lui, n'a rien fait de sincère pour amener le gouvernement Whitney à nous rendre justice.

Comme on le voit, il n'y a pas à hésiter entre les deux candidats. L'un—M. Champagne—appuie et défend ceux qui nous mettent le cou au tournant de la gorge. Il faut le battre.

L'autre—M. Pinard—s'engage à lutter pour la revendication de nos droits scolaires. C'est pourquoi tous les vrais patriotes doivent s'unir et lui accorder leur vote.

GLADIATOR.

## L'audace de Sam Hughes

PEU DE POLITICIENS, depuis la dernière décennie, ont joué un rôle plus ridicule—et parfois, plus dégoûtant—que ce colonel transformé en ministre. Sam Hughes est en effet devenu le prototype du vide et du non-sens. Trop souvent aussi, ses actes ou ses paroles ont amené sur toutes les bouches honnêtes de justes commentaires de mépris et d'indignation. On dirait que ce saltimbanque empanaché à la passion de la mésastime populaire. Il veut à tout prix qu'on le siffle et qu'on le crétinise. Après avoir tout récemment insulté aux Patriotes de 1837, voilà que ce pilier des Loges défend à un régiment composé de catholiques de rendre hommage au Saint-Sacrement.

Montréal et tout le Québec se sont émus des ordonnances fanatiques de cet audacieux. Le haut clergé de la Métropole n'a pas hésité à condamner sans ménagements la décision arbitraire de ce militaire en mal de jaunisme. Et, à ce sujet, voici la déclaration de Mgr Gauthier, administrateur du diocèse de Montréal:

"Mgr l'administrateur déclare de toutes ses forces cette direction de l'autorité militaire qui se trouverait à faire disparaître du coup une tradition déjà très ancienne et qui tient au cœur de tous les catholiques.

"Aussi bien, quel mal peut-il y avoir à ce que des soldats catholiques rendent hommage au Dieu de leur croyance en lui présentant les armes? Le respect de Dieu n'a jamais ni au patriotisme ni à la discipline militaire; s'il s'agissait d'un régiment où sont représentés plusieurs dénominations religieuses, le cas serait différent; mais au 66e tous sont catholiques et par conséquent les consciences ne risquent pas d'être molestées—tout au contraire, ces soldats tiennent à honneur de monter la garde auprès du Saint-Sacrement.

"L'ordre de milice No. 156 est donc de nature à blesser les sentiments religieux des catholiques, à les froisser en supprimant une tradition que les années ont rendue sacrée. C'est comme une restriction de leur liberté religieuse et à ce titre cela leur paraît extrêmement odieux.

"Dans le moment des corps de cadets s'organisent un peu partout dans nos maisons d'éducation catholiques. Ces organisations ne se font pas sans l'assentiment des directeurs de ces maisons et de leurs supérieurs hiérarchiques; et personne plus que les catholiques, ne fait preuve, dans de telles circonstances, d'une plus entière bonne volonté. Il semble qu'il serait dans l'intérêt même de ceux qui ont à cœur la création et le succès de ce mouvement, de témoigner plus de déférence et de respect pour nos convictions, nos traditions et l'exercice, large et bien entendu, de la liberté religieuse."

De telles paroles n'ont pas manqué de créer une profonde impression non seulement chez les catholiques, mais encore auprès des protestants aux vues sages, soit peu éclairés.

Dans un article basé sur les déclarations formelles d'un juriste distingué, le *Devoir* flagelle de main de maître le collègue de M. Borden. Et, après avoir rappelé "l'inqualifiable audace" de Sam Hughes, M. Héroux montre toute l'innanité juridique de la nouvelle loi du ministre à pléner. Mais voici une conclusion qui va faire réfléchir M. Borden plus que tout ce qu'on pourra dire:

"Autre point de vue, ajoute le *Devoir*, et que nous indiquons avec d'autant plus de liberté que le sort des partis nous est totalement indifférent: le ministre et ses collègues—qui sont solidaires de son acte et qui en porteront la responsabilité devant le public—ne voient-ils

pas l'avantage que leurs adversaires se préparent à tirer de ce pas de "d'ère"? Ne vont-ils pas de quelle façon—ou et se proposent d'exploiter un acte que tout rend odieux, y compris les associations sinon les sentiments de celui qui en est l'auteur principal?"

Que répondront les Pelletier, les Nantel, les Doherty, lorsque le moment sera venu d'expliquer la conduite indigne du grand général de Petesawak? Ont-ils assisté sans rien dire à la manigance d'une législation absurde; ou se sont-ils fait jouer par notre Garibaldi canadien?"

Dans tous les cas, l'incident est des plus malheureux. Et sans vouloir profiter de cet acte cynique pour monter davantage les esprits, déjà tendus sur cette question de race et de croyance, nous affirmons cependant qu'il n'est que juste de flétrir le geste fanatique d'un clown déguisé en ministre de... l'Infernale Malice!

JEAN-PAUL.

## Un vœu exaucé

NOUS FORMULIONS la semaine dernière l'espoir que l'audition de "Christophe Colomb"—le chef-d'œuvre de Félicien David—fut répétée à Hull. Et en énonçant ce vœu, nous ne faisons que rendre publique l'expression d'un désir généralement manifesté.

La lettre que nous adressâmes aujourd'hui M. N.-M. Mathé apprendra aux populations de Hull et d'Ottawa que l'ode symphonique sera chantée à Hull, au Parc Royal, le soir de la Saint-Jean-Baptiste. Et les prix seront populaires.

Que ceux et celles qui n'ont pu se rendre au théâtre Russell, ne manquent pas d'assister à l'audition du vingt-quatre juin prochain.

Voici la lettre de M. Mathé. Inutile de dire combien nous sommes sensibles aux flatteuses paroles adressées à la "Justice":

Monsieur le Rédacteur,

Tout le monde a lu avec plaisir et profit votre excellent compte rendu des soirées musicales du 2 et 3 juin, alors que l'ode symphonique "Christophe Colomb" a été jouée au théâtre Russell avec le succès que vous avez bien voulu nous accorder. Au nom des amateurs qui ont pris part à cette fête musicale, je vous offre mes remerciements sincères pour vos bonnes paroles à l'égard de leur dévouement et du succès qui en a été le couronnement. Nous vous remercions aussi pour le généreux encouragement que vous avez donné à l'entreprise avant l'audition.

Nous tenons si bien compte de vos bonnes dispositions à notre égard, et des suggestions qui en découlent, que nous avons décidé de répéter "Christophe Colomb" au Parc Royal de Hull, le soir du 24 juin, sous le patronage distingué de lady Laurier, de Miss F.-A. Gendron et de Mme la Maîtresse de Hull, toujours au profit de l'Hospice St-Charles. Et pour permettre à tout le monde de venir entendre ce chef-d'œuvre du maître français, les prix d'admission ont été fixés à 50, 35, 25 et 15 centimes. Nous croyons que cette représentation supplémentaire, le jour de notre fête nationale, sera bien vue de tous les Canadiens-français des deux villes de Hull et d'Ottawa. Il y aura quelques changements dans les rôles principaux, lesquels ne seront interprétés que par des amateurs dévoués et désintéressés de Hull et d'Ottawa; ce qui sans doute fera plaisir aussi au public en général.

En passant, je dois dire que M. Paul-É. Quimet, qui était annoncé pour le rôle titulaire de "Christophe Colomb", le 3 juin, et qui a été si bien remplacé par M. Georges Ardouin, a été absolument empêché de venir à Ottawa pour cette date. Il nous a assuré, le soir du premier concert, qu'il ferait tout en son pouvoir pour venir chanter le lendemain pour le simple plaisir d'être une fois de plus avec les chanteurs et le public d'Ottawa et de Hull. S'il n'est pas venu, ce n'est donc pas parce qu'il y avait eu entente entre nous à cet effet, ainsi que certaines bonnes âmes l'ont chuchoté entre elles. Une autre rumeur contre laquelle je désire protester, c'est que nous, les organisateurs, avons été d'une générosité extravagante, pour ne pas dire coupable, en ce qui concerne le paiement des artistes chanteurs et chanteuses. Nous avons dû payer quelques artistes, il est vrai, en vue de la réclame attachée à certains noms étrangers; mais nous tenons à faire savoir au public que tous les artistes n'ont pas été payés, et il est de toute justice de dire que Madame Morel-Burns, MM. Georges Ardouin, Guibord, le jeune Delval Richard, n'ont pas reçu un sou de rémunération. Ils n'auraient pas accepté de paiement si on le leur eût offert, se faisant un plaisir et un devoir de coopérer à une oeuvre de charité et de philanthropie, tout en aidant à un succès artistique qui a fait honneur aux Canadiens-français de Hull et d'Ottawa.

Merci encore une fois de vos bonnes paroles. Elles sont de nature à nous encourager dans la voie du travail sérieux que demandent des entreprises comme celle de "Christophe Colomb". Ces encouragements auront peut-être pour résultat la formation d'une chorale permanente des chanteurs et chanteuses d'Ottawa et de Hull, dont les talents et la bonne volonté ont été mis au jour en cette occasion et qui, une fois unis bien solidement dans une étude consciencieuse de la bonne musique, pourraient rivaliser avec n'importe quelle autre organisation du genre au Canada et produire avec succès les oeuvres des plus grands maîtres.

Votre bien dévoué,  
N.-M. MATHE.

Ottawa, le 11 juin 1914.

## Etes-vous sur la liste?

SI DÉJÀ VOUS VOUS êtes fait enregistrer, il importe de bien vous assurer que votre nom est sur la liste. Et, à plus forte raison, si vous n'avez jamais voté, il est de votre devoir de vous faire inscrire.

N'allez pas oublier que demain est la dernière journée d'inscription. N'attendez pas à la dernière minute, et commencez dès aujourd'hui à agir en vrais patriotes.

On pourra s'enregistrer aux endroits suivants: Ceux qui habitent le quartier Wellington se rendront au poste de police local. Les votants des quartiers Centre et Victoria devront s'enregistrer à l'Hôtel de Ville. Ceux du quartier Dalhousie, à l'exception de Hintonburg, iront au poste de police de la rue Somerset. Tous ceux qui veulent voter dans Ottawa-Est pourront vérifier la liste électorale ou se faire inscrire au Palais de Justice, rue Nicolas.

Pour la Chambre des Communes, les quartiers Rideau, Ottawa-Sud et Hintonburg font partie du comté de Carleton, mais ils se trouvent compris dans la ville d'Ottawa, pour la Chambre provinciale. Mechanicville fait seule partie du comté de Carleton dans les élections provinciales.

Les conditions requises pour avoir son nom enregistré sur les listes sont: Avoir vingt et un ans; être sujet britannique; être au Canada depuis un an, à Ottawa depuis trois mois et dans la division depuis trente jours. Ainsi, si un jeune homme qui n'est pas sur la liste est démanté d'une division électorale à l'autre depuis vingt jours, il ne peut avoir son nom enregistré.

On se servira de la dernière liste des élections municipales et ceux dont les noms n'apparaissent pas sur cette liste devront aller les faire enregistrer.

Que chacun se hâte donc, aujourd'hui et demain, d'aller se faire inscrire.

**Compatriotes! Libéraux et conservateurs, appuyez dans la présente lutte les candidats des écoles bilingues! Ayez l'oeil ouvert!**

## Remerciements

Nous remercions bien sincèrement les confrères—quotidiens ou hebdomadaires—qui nous ont adressé leurs excellents souhaits à l'occasion de notre second anniversaire.

Comme par le passé, la "Justice" s'efforcera de mériter l'estime de ceux qui ont la bienveillance de s'intéresser à ses luttes et de l'encourager dans ses combats.

Nos lecteurs aimeront peut-être aussi à connaître ce que la presse canadienne-française et franco-américaine pense de nous. C'est pourquoi nous publions ci-après les réconfortantes paroles de quelques-uns de nos confrères:

De *Droit*, d'Ottawa:

"Nos bons souhaits de prospérité et de longue vie à la "Justice" d'Ottawa, qui vient de commencer sa troisième année de publication. La "Justice" fait de bons et utiles combats en faveur de la bonne cause."

De *l'Action Sociale*, de Québec:

"La "Justice" d'Ottawa, vient de commencer sa troisième année de publication, et nous lui offrons nos vœux sincères pour qu'elle continue longtemps la bonne bataille telle qu'elle l'a faite depuis les quelques-derniers huit mois."

De *Devoir*, de Montréal:

"La "Justice" d'Ottawa vient d'entrer dans sa troisième année. Nos félicitations et nos souhaits de longue vie."

De *l'Echo*, de New Bedford, Mass.:

"La "Justice" d'Ottawa, un des vaillants champions de l'école bilingue en Ontario, et un journal de lutte catholique et indépendant que l'on aime à parcourir depuis la première ligne jusqu'à la dernière ligne, vient d'entrer dans la troisième année de sa publication."

De *Moniteur*, d'Hawkesbury:

"La "Justice" d'Ottawa vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. A cette occasion, nous lui souhaitons bon courage. Qui, du courage, est le nombre des journaux français en Ontario augmente beaucoup plus rapidement que le nombre de lecteurs en proportion, et la clientèle se divise, naturellement."

De *Nationaliste*, de Montréal:

"Le *Nationaliste* est heureux d'offrir ses félicitations et ses souhaits de longue vie à la vaillante *Justice* d'Ottawa, qui entre dans sa troisième année."

De *la Justice* d'Holyoke, Mass.:

"La "Justice" d'Ottawa entrera, la semaine dernière, dans sa troisième année.

"Le confrère est bien l'un des journaux hebdomadaires français les mieux rédigés du Canada. Qu'il veuille bien agréer mes félicitations et mes souhaits."

De *Progrès Albertain*, d'Edmonton:

"Nos sincères félicitations au journal la "Justice", d'Ottawa, Ont., qui entre dans la troisième année de son existence avec toute la fierté et le bon vouloir de ses premiers jours. La "Justice" continuera, nous le lui souhaitons, de lutter franchement et avec indépendance, pour le plus grand triomphe des bons principes."

De *Canada Américain*, de Manchester, N. H.:

"Nos souhaits de prospérité à la "Justice" d'Ottawa, qui vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. Nous félicitons le confrère Maurice Morisset pour sa belle et franche déclaration de principes, insérée dans un des récents numéros du journal."

De *l'Evangéline*, de Moncton, N. B.:

"A la vaillante "Justice" d'Ottawa, qui, le 29 mai, entrera dans sa troisième année, nous offrons tous nos meilleurs vœux et souhaits de succès, de prospérité. Comme en Acadie, nos frères doivent combattre en Ontario et pour leur foi, et pour leur langue.

"Serons-nous vaincus?... Momentanément peut-être... Mais nous aurons notre tour!..."

### Au magasin des Jeunes Gens fashionables

Vous trouverez toujours du nouveau

La semaine prochaine nous vendrons 100 douz. de paires de chaussettes en cachemire de couleur, valant 50c. Si vous en achetez 2 paires nous vous en donnerons une paire pour rien.

50 douz. de bretelles Précieuses. Ces bretelles ne se vendent jamais moins de 50c., comme nous en avons acheté une grande quantité nous pourrions les écarter à

15c. la paire.

Chapeaux durs, dans les dernières modes américaines

\$2.00 et \$2.50

Ces chapeaux se vendent généralement \$3.00.

Chapeaux mous, nouvelle forme, nouvelles nuances.

\$2.00, \$3.50 et \$3.00.

Chapeaux mous Tango—le dernier cri de la saison—dans toutes les nuances

\$2.50 à \$3.00

Nous avons ce qu'il y a de plus nouveau en fait de casquettes de tous les prix, depuis

50c à \$2.00

Nos nouvelles chemises pour le printemps sont aussi arrivées, et nous avons ce qu'il y a de plus beau et de plus chic. Prix particuliers de

\$1.00 à \$3.00

Cravates, les plus beaux patrons, les couleurs les plus assorties de

50c à \$1.00

Impérissables "Balmacana", dernier style, toutes les grandeurs se vendant partout \$26.00. A notre magasin jusqu'au 1er mai

\$18.00

Gants Perrin et Dent's en chambré

\$1.00

Gants Perrin et Dent's en suede gris

\$1.50

Gants Perrin et Dent's en dog skin

\$1.00 et \$1.50

Ces gants sont tous garantis.

Les chaussons BLANCS sont ce qu'il y a de plus nouveau pour le printemps, nous les avons à

35c. et 50c. la pr.

Combinaisons (corps et caleçons), pesant pour le printemps, en laine et cashmere de

\$1.50 à \$3.50.

Complets Norfolk pour Garçonnetts sont exceptionnels

\$7.50.

En tweed brun foncé et uni.

Notre stock de chapeaux de paille et Panama est arrivé. Venez le voir. Nous avons ce qu'il y a de plus chic, prix très raisonnables.

Nous sommes les agents de la fameuse manufacture Art-Kraft pour la base-ville.

**J.-B. SENECAI,**  
MERCER et CHAPELIER

Angle des rues Dalhousie et Rideau.

OTTAWA.

Téléphone: Rideau 2201.

### Les bêtises du "Weekly Sun"

Notre ami Léon Lorrain, dans le Nationalist de Montréal, parcoure tout les Canadiens-français et du fonctionnarisme.

On prête au regret M. F. D. Monk ces propos, que plusieurs journaux ont relevés: "Vous ne pouvez croire combien une catégorie de jeunes gens me décourage. Depuis que je suis ministre, je reçois chaque matin des liasses de lettres de jeunes avocats et médecins, jeunes hommes intelligents et capables, qui me demandent une position, qui m'implorant de leur en trouver une. Il en est même qui me m'écrit. D'autres me téléphonent de Montréal, chez moi, et à des heures absolument indues. On a la rage du fonctionnarisme. Et je me demande si de légitimes ambitions existent encore parmi les jeunes gens qui ont embrassé les professions libérales. Oh allons-nous avec une pauvre jeunesse!"

Le mot fonctionnarisme, qui définissait autrefois un système d'administration reposant sur l'existence d'un trop grand nombre de fonctionnaires, désigne aussi bien aujourd'hui un "état d'esprit qui porte à rechercher des emplois administratifs". C'est, en effet, un état d'esprit, et on peut l'attribuer à différentes causes, par exemple: aux difficultés croissantes de la vie, à un affaiblissement de la volonté de combattre et de vaincre par soi-même, au désir de trouver une vie toute faite et de se soustraire aux lendemains incertains, aux risques et aux déboires qu'offre, même aux plus heureux, le "struggle for life". Mais si la recherche des emplois publics est générale pour que le fonctionnarisme soit devenu un état d'esprit, les Canadiens-français, encore qu'ils soient loin d'en être exempts, n'en sont pas seuls atteints.

C'est pourquoi le commentaire du Weekly Sun, de Toronto, exige une immédiate et claire mise au point. Le Weekly Sun, qui nous a accablés à plus de bon sens, après avoir été les paroles d'adieu, conclut un peu hâtivement: "M. Monk parlait, naturellement, des Français et non pas des Anglo-Canadiens, lesquels sont rarement pris de la rage du fonctionnarisme avant un âge avancé..." Et, sans plus tarder, le confrère décore la cause de l'état de choses qu'il a si facilement mis à jour: "Les Français, dit-il (et il entend les Canadiens-français), les Français semblent payer la rançon de l'étroit nationalisme auquel on leur enseigne de demeurer attachés. Ils se mettent eux-mêmes hors d'état de rivaliser avec les Anglais dans les nouveaux territoires, et leur propre province est un champ stérile et limité. Il n'est pas improbable qu'avant longtemps des expériences, comme celle de M. Monk, les amènent à se demander s'ils peuvent se tenir à jamais isolés de la vie du continent."

Autant de mots, autant de bêtises. Si par nationalisme étroit, le Sun entend notre fidélité à notre langue et à notre religion, il ne fait que démontrer sa propre étroitesse et son inintelligence. Et cette inintelligence s'affirme encore davantage et se double d'une inadmissible ignorance, lorsque le confrère tient pour un champ stérile et limité la province de Québec, dont les deux-tiers ne sont pas encore colonisés. Et puis, je vous le demande, où diable faut-il avoir la tête pour découvrir que nous nous tenons isolés de la vie du continent, nous qui, seuls, parlons les deux langues officielles du pays, nous qui lions les journaux de l'Ontario (y compris le Weekly Sun), de l'Ouest et des Provinces Maritimes, alors que les Anglo-Canadiens — plaignons-les! — ne peuvent lire le Nationalist. Toutes proportions gardées, nous ne sommes pas le plus grand nombre de sujets aux fonctions publiques, quoique nous devrions le faire logiquement puisque, parlant deux langues, nous sommes plus compétents à les remplir. — Que le Weekly Sun veuille nous pardonner cette supériorité! Il faut noter, en outre, que les parents canadiens-français, ceux surtout qui ont été privés des bienfaits de l'instruction, en combient leurs fils au point qu'ils les jettent dans les professions libérales. Et l'engouement est devenu tel, que de jeunes avocats et médecins en sont réduits à postuler des emplois administratifs.

Mais il y a loin de là à conclure que les Canadiens-français souffrent tous de fonctionnarisme, alors que les Anglo-Canadiens s'en rapportent tous à leur initiative personnelle. Il y a plus d'un des nôtres qui, comme Cyrano, a su "ne pas monter, bien haut peut-être, mais tout seul"; il en est même qui ont monté joliment haut, dans le commerce, l'industrie et la finance.

S'il n'y en a pas un plus grand nombre, c'est qu'entre Anglo-Canadiens et Canadiens-français, la lutte n'est pas égale. Nous ressentons encore les effets de certaines

causes tellement lointaines que les rédacteurs du Weekly Sun, nouveau-venu en ce pays, n'en soupçonnent même pas l'existence. Les gens de notre race, abandonnés ici après la conquête, sur leurs terres rebelles à la culture, ont édifié péniblement des familles, des paroisses, des villages. Les Anglais, qui vinrent par la suite, apportaient de l'argent, qui leur présentait à gros intérêt, et qui leur permit de s'emparer du commerce et de l'industrie. L'égalité des fortunes ne s'est pas encore réalisée, tant s'en faut. Mais tandis que le jeune Anglo-Canadien, heureux fils à papa, continue les affaires paternelles ou entre, par influence, dans les grandes banques ou les grandes usines canadiennes-anglaises, le jeune Canadien-français arrive par ses seules compétences, au premier rang desquelles figure la connaissance des deux langues.

Et, ce qui n'est pas mal pour des gens qui se tiennent à l'écart de la vie du continent, les Canadiens d'origine française, chassés brutalement de l'Acadie, y sont revenus en si grand nombre et se sont si bien multipliés que c'est à eux que les Anglo-Canadiens du Nouveau-Brunswick doivent de conserver, encore quelque influence dans la Confédération. Des descendants de déportés peuplent l'Ouest et y prospèrent. Sans remonter trop loin dans le passé, ajoutons que les "Canadiens-français, qui ont fait l'invasion pacifique des Cantons de l'Est et de certains Etats de la Nouvelle-Angleterre, présentent tranquillement possession des terres arables dans quelques comtés de l'Ontario et, enfin—grâce à la rassurante leur avec laquelle marche la colonisation, à Québec—il pourront encore, pendant des siècles sans doute, transformer en maisons, en chapelles et en écoles les arbres que voudront bien leur laisser les marchands de bois.

Espérons qu'en voilà assez pour calmer les patriotiques alarmes du Weekly Sun.

### La police du C.P.R.

Peu de personnes n'ont entendu parler du splendide corps de police spéciale du Pacifique Canadien, ou même n'ont vu ces gardiens à l'allure martiale en faction dans les principales gares de la compagnie. Fort de plus de trois cents hommes, lesquels sont disciplinés sur tout le parcours du transcontinental, ce corps a des pouvoirs très étendus tout en étant surtout affecté au maintien de l'ordre dans l'enceinte des propriétés du C. P. R., à la surveillance des cours où l'on renvoie les wagons et à voir au confort des voyageurs dans la limite de ses moyens.

Comprenant que cette force devait être en rapport avec la haute mentalité des officiers de la compagnie, M. George Bury, vice-président en charge des lignes de l'Ouest, est allé choisir des hommes entraînés et d'une moralité sans reproche; c'est surtout dans l'armée impériale que de tels sujets pouvaient se trouver. Aussi la section de l'Ouest, qui est la plus nombreuse, est-elle aujourd'hui formée pour la plus grande partie, de vétérans ayant fait du service actif et pour la plupart porteurs de décorations qui témoignent de leurs actions de courage.

Rompus à la discipline, ces hommes forment un contingent efficace qui au besoin prête son aide aux autorités provinciales et est aussi d'un précieux concours pour les municipalités où quelques-uns de ses membres sont en devoir.

Les hommes portent tous un uniforme spécial bleu, qui se rattache beaucoup au costume militaire; il a été adopté par le vice-président comme le costume officiel des nouveaux policiers. Sur la poitrine de chaque constable, on voit le ruban qui représente la médaille que lui ont valu ses services distingués, soit dans l'armée impériale ou dans la police montée.

Lors de sa visite à travers le Canada, il y a deux ans, le gouverneur général a été émerveillé de la tenue et de l'excellence de cette force, et a même reconnu plusieurs de ces hommes qui, autrefois, servaient dans l'armée anglaise.

### Rajustement financier

Sous ce titre, M. J.-Auguste Gajbois publie le très intéressant article suivant, dans le Progrès Albertain, d'Edmonton:

Le fait semble être accepté que l'année courante sera réellement une année de rajustement financier. En 1913, le point saillant fut la rareté de l'argent. Malgré le tempérament bien connu du Canadien, qui ne se laisse pas facilement abattre, il y eut beaucoup de pessimisme l'année dernière. Même le "Western", que nous considérons comme le premier optimiste du monde, commençait à devenir pessimiste. Mais la situation a changé. Le sujet de la rareté de l'argent est moins discuté si ce n'est qu'en parlant du passé. L'espoir que certaines personnes entretenaient que cette année serait active, que les affaires reprendraient ce printemps ne s'est pas tout à fait réalisé, mais le pessimisme a disparu. La confiance est revenue, quoiqu'il s'y reconstruise généralement que la présente année est destinée à être quand même inactive et que l'on s'occupe du rajustement des affaires financières.

Les compagnies de prêts au Canada scrutent leur champ d'action avec intérêt. Sir George Paish, qui visita le Canada l'an dernier, nous a rappelés que nous sommes dans un état de transition, passant d'une période de production, et ceci ne peut se faire sans une certaine confusion de travail et de capital. Durant la période de construction, un pourcentage considérable d'immigrants se sont établis dans les villes. A la période productive, le nombre de personnes pouvant obtenir les moyens d'existence dans les villes diminuera pendant un certain temps; par contre, tout le monde pourra obtenir de l'ouvrage et gagner sa vie en développant les richesses naturelles du pays. Ces choses, et des centaines de fois, les propriétaires de mines se sont plaints du manque de main-d'œuvre, et l'écoulement des produits a été de beaucoup restreint à cause de cela.

Le capital anglais qui a souscrit des sommes énormes pour les gouvernements canadiens, pour les municipalités et pour les chemins de fer, a été avisé par sir George Paish de considérer la question de former des compagnies de prêts et des compagnies de prêts, dans le but d'aider les colonies, surtout parce que les terrains de fermes, au Canada, ne sont pas à des prix exagérés. En agissant ainsi, ces compagnies rendraient de grands services au peuple canadien, en lui aidant à exploiter ses ressources naturelles, pour lesquelles nous avons créé tout un mécanisme de municipalités, de chemins de fer, de banques et des commerces. Il est évident, ajoute sir George, que le mécanisme créé pour surveiller la production du pays est suffisant pour remplir non seulement les besoins présents, mais même si ceux-ci étaient deux ou trois fois plus considérables, et il est certain que le fardeau d'intérêt, sur l'énorme montant de capital souscrit, sera très lourd, jusqu'à ce que la production du pays ait beaucoup augmenté.

Une enquête du "Monetary Times" a proposé de la situation actuelle des prêts dans le domaine, a fait surgir des réponses intéressantes. On avait souligné d'abord la question de savoir ce que les compagnies de prêts de l'Ouest du Canada allaient faire avec le nouvel argent qui leur sera probablement offert pendant l'été et l'automne prochains. On a répondu que nous sommes en possession de la question de la rareté de l'argent qu'une idée erronée a pénétéré ici et là, que le pays pouvait absorber des millions de dollars, il arriverait qu'assité que l'afflux des capitaux recommencerait, nous verrions revivre la spéculation, la construction redeviendrait active, les affaires s'amélioreraient et que la grande activité qu'à eue le pays, il y a deux ans, recommencerait de plus belle.

C'est bien ce qu'il établit le fait suivant, même lorsqu'il s'agit des catholiques, —raconté par M. A. V. Mann, dans une lettre publiée dans le Free Press de Winnipeg le 16 mai: "The writer well remembers a similar occasion, which occurred at the Mansion House, London, England. It was at the banquet given annually by the Lord Mayor. On this particular occasion, the Lord Mayor, Sir Stuart Knill, being a Catholic, invited the late Cardinal Vaughan, who occupied the place of honor, second place being given the late King Edward, then Prince of Wales, who represented the late Queen Victoria. "At that banquet the first toast was to His Holiness the Pope. There was very little after-dinner resulting from the above order of precedence. Good Catholics, the world over, place the spiritual head before their temporal head, and are not one whit the less loyal for so doing, as past records plainly show."

Notons qu'en Allemagne et en Hollande, deux pays gouvernés par des Souverains protestants, la santé du Pape est toujours portée la première dans les banquets catholiques. Jamais ces Souverains, pas plus d'ailleurs que ceux d'Angleterre, n'ont pris ombraige de cette préséance fondée sur la supériorité de l'ordre spirituel sur le temporel. Nous soumettons ces faits et ces réflexions aux Sons of England de Winnipeg qui, avec leur étroitesse de vue ordinaire et leurs préjugés, ont soulevé une tempête dans un verre d'eau.

L'initiative de ce banquet est due au Catholic Club de Winnipeg, à qui seul en revient le mérite et à qui seul aussi doivent s'adresser les critiques. Dès que la presse eût annoncé ce All Western Catholic Banquet, avec une liste de discours exclusivement anglais, nous avions bien senti que le programme ne justifiait pas le titre. Le catholicisme de l'Ouest ne saurait se résigner en un titre anglais recouvrant tout un programme anglais. Aussi eussions-nous trouvé plus juste l'appellation All Western Catholic English-speaking Banquet. Ce titre eût évité des critiques que nous n'avions pas voulu formuler nous-mêmes, mais qui n'ont pas manqué d'être faites dans des journaux français d'autres provinces. Dans l'état d'indifférence où en sont les luttes concernant les langues au Canada, il faut rendre justice à chacune, si l'on veut avoir la paix. C'est le cas de rappeler et d'expliquer la grande loi énoncée par le Psalmiste: "Justitia et pax convalescunt. La question est posée de telle façon, particulièrement entre les deux langues officielles, que seule la plus stricte justice peut procurer la paix religieuse et ramener l'harmonie entre les races canadienne-française et irlandaise. Les Catholiques français, qui sont quatre fois plus nombreux que les Irlandais, qui sont au Canada depuis trois siècles, qui en ont toujours été, et qui en demeurent la plus grande force catholique, ne sauraient céder les droits les plus légitimes qu'on leur dispute partout en dehors de la province de Québec. Et nos amis de Winnipeg ne doivent pas s'étonner qu'on leur ait rappelé cette vérité. Ils n'avaient certainement pas mandat pour accaparer ainsi au profit d'une seule langue la belle et grande idée qu'ils ont eue de réunir en des agapes fraternelles les catholiques de l'Ouest, encore que nos frères de l'Alberta se sont plaints de n'y avoir pas été conviés.

Nous espérons que nos remarques seront prises en bonne part, car nous les faisons dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie. Ce banquet a été une grande affirmation catholique. Nous en avons complimé les organisateurs. S'ils tiennent compte de nos justes réclamations, il n'y aura plus, du moins dans le camp catholique, qu'une seule voix pour louer sans réserve leur esprit d'initiative et d'organisation.

### Le "Western Banquet"

Au sujet du All Western Catholic Banquet, les Chloés de Saint-Boniface sont bien près de nous donner entièrement raison.

Voici ce qu'elles disent, la dernière partie se rapportant surtout à ce que la "Justice" avait signalé sous le titre: Un jeu triomphal irlandais.

Disent les Chloés: ECHOS DU "ALL WESTERN CATHOLIC BANQUET"

Ce banquet des catholiques de l'Ouest, le premier du genre, dont nous avons rendu compte dans notre livraison du 1er mai, a eu de nombreux échos dans la presse. On en a parlé à Londres, à Dublin, à New-York et dans plusieurs villes du Canada, principalement dans la capitale. Nous n'avons pas l'intention de recueillir tous ces échos, car plusieurs étaient inspirés par le fanatisme religieux ou par un sens catholique manquant de fierté. Nous nous contenterons de prendre note de deux témoignages importants concernant la préséance de la santé du Pape sur celle du Roi dans un banquet catholique, même lorsque des représentants officiels de Sa Majesté y sont invités, et nous dirons ce que nous pensons du fait que les organisateurs du banquet n'avaient inscrit au programme que des discours de langue anglaise.

Dans son numéro du 2 mai, l'America, la grande revue catholique de New-York, dans ses commentaires sur l'incident, pose l'importante règle suivante qu'elle donne comme la pratique universellement reçue dans l'Empire britannique: Eccegeretur under the British flag, the spiritual order precedes rightly the temporal. C'est bien ce qu'il établit le fait suivant, même lorsqu'il s'agit des catholiques, —raconté par M. A. V. Mann, dans une lettre publiée

certain spéculateurs ne sont pas d'un caractère généralement approuvé. Il y a, cette année, moins de profits à faire par les constructeurs qui entreprennent des travaux considérables dans les villes. L'immigration sera probablement moindre cette année que l'année dernière, et un grand nombre de mains-d'œuvre mécaniques et industrielles, sont retournées temporairement en Angleterre et sur le continent. Ces facteurs auront leur effet sur la demande, plus ou moins grande, des maisons de logement. Voilà ce qui semble être les faits actuels, mais ils ne sont pas, en réalité, défavorables. Une période de rajustement financier se fait sentir partout, chez les hommes d'affaires et dans chaque organisation commerciale.

Une autorité en fait de prêts, de Winnipeg, pour l'opinion de laquelle le "Monetary Times" professe les plus grands égards dit: "Les compagnies de prêts, ici, se demandent ce qu'elles vont faire avec les nouveaux fonds. La demande pour les prêts, sur certains bûtes, est moindre que depuis plusieurs années. Mon impression personnelle est qu'il nous faudra refuser d'entreprendre le placement de fonds anglais durant les quelques mois prochains, et, inévitablement, je crois qu'il y aura une réduction dans les taux d'intérêt."

Heureusement, la situation de l'agriculture est excellente. Les conditions fondamentales des affaires sont, par conséquent, solides. Les fermiers, cependant, sont affectés par ce procédé de rajustement, et ne sont pas disposés à se créer d'autres obligations en achetant plus de terrain, et il me fait plaisir de dire, ne sont pas disposés, non plus, à acquérir d'autres instruments à labourage, etc."

Telle est aussi l'opinion d'un expert dans une autre partie du pays. L'on s'est convaincu qu'à se faire dans nos provinces de l'Ouest comme ailleurs. En d'autres termes, et tel que nous l'avons déjà dit, la propriété foncière, en 1914-1915, gagnera dans l'Ouest en solidité ce qu'elle a perdu en effervescence.

N. R.—On pourrait en dire autant de l'Est.

### LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Libres de Prières, Chapelets, Médailles, Statues, Bénitiers, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la

**LIBRAIRIE P. C. Guillaume**

Angle des rues Sussex et York.

Téléphone: Queen 1635

**J.-H. Brunet**  
Maréchal-Ferrant

Rue VICTORIA, Coin MAISONNEUVE

Spécialité: Chevaux de course et chevaux de course.

Une visite est sollicitée.

dans le Free Press de Winnipeg le 16 mai:

"The writer well remembers a similar occasion, which occurred at the Mansion House, London, England. It was at the banquet given annually by the Lord Mayor. On this particular occasion, the Lord Mayor, Sir Stuart Knill, being a Catholic, invited the late Cardinal Vaughan, who occupied the place of honor, second place being given the late King Edward, then Prince of Wales, who represented the late Queen Victoria. "At that banquet the first toast was to His Holiness the Pope. There was very little after-dinner resulting from the above order of precedence. Good Catholics, the world over, place the spiritual head before their temporal head, and are not one whit the less loyal for so doing, as past records plainly show."

Notons qu'en Allemagne et en Hollande, deux pays gouvernés par des Souverains protestants, la santé du Pape est toujours portée la première dans les banquets catholiques. Jamais ces Souverains, pas plus d'ailleurs que ceux d'Angleterre, n'ont pris ombraige de cette préséance fondée sur la supériorité de l'ordre spirituel sur le temporel. Nous soumettons ces faits et ces réflexions aux Sons of England de Winnipeg qui, avec leur étroitesse de vue ordinaire et leurs préjugés, ont soulevé une tempête dans un verre d'eau.

L'initiative de ce banquet est due au Catholic Club de Winnipeg, à qui seul en revient le mérite et à qui seul aussi doivent s'adresser les critiques. Dès que la presse eût annoncé ce All Western Catholic Banquet, avec une liste de discours exclusivement anglais, nous avions bien senti que le programme ne justifiait pas le titre. Le catholicisme de l'Ouest ne saurait se résigner en un titre anglais recouvrant tout un programme anglais. Aussi eussions-nous trouvé plus juste l'appellation All Western Catholic English-speaking Banquet. Ce titre eût évité des critiques que nous n'avions pas voulu formuler nous-mêmes, mais qui n'ont pas manqué d'être faites dans des journaux français d'autres provinces. Dans l'état d'indifférence où en sont les luttes concernant les langues au Canada, il faut rendre justice à chacune, si l'on veut avoir la paix. C'est le cas de rappeler et d'expliquer la grande loi énoncée par le Psalmiste: "Justitia et pax convalescunt. La question est posée de telle façon, particulièrement entre les deux langues officielles, que seule la plus stricte justice peut procurer la paix religieuse et ramener l'harmonie entre les races canadienne-française et irlandaise. Les Catholiques français, qui sont quatre fois plus nombreux que les Irlandais, qui sont au Canada depuis trois siècles, qui en ont toujours été, et qui en demeurent la plus grande force catholique, ne sauraient céder les droits les plus légitimes qu'on leur dispute partout en dehors de la province de Québec. Et nos amis de Winnipeg ne doivent pas s'étonner qu'on leur ait rappelé cette vérité. Ils n'avaient certainement pas mandat pour accaparer ainsi au profit d'une seule langue la belle et grande idée qu'ils ont eue de réunir en des agapes fraternelles les catholiques de l'Ouest, encore que nos frères de l'Alberta se sont plaints de n'y avoir pas été conviés.

Nous espérons que nos remarques seront prises en bonne part, car nous les faisons dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie. Ce banquet a été une grande affirmation catholique. Nous en avons complimé les organisateurs. S'ils tiennent compte de nos justes réclamations, il n'y aura plus, du moins dans le camp catholique, qu'une seule voix pour louer sans réserve leur esprit d'initiative et d'organisation.

### LA Banque Nationale

FONDÉE EN 1860

CAPITAL AUTORISÉ, \$5,000,000. RÉSERVE, \$1,550,000. CAPITAL PAYÉ, \$2,000,000. ACTIF TOTAL, \$23,923,734.39.

Notre Succursale de Paris

14 rue Auber

Permet d'offrir au public voyageur des avantages exceptionnels et au commerce des taux d'échange raisonnables. Lettres de Crédit émises sur tous les points du globe. Travailleurs Chrétiens, payables sans charges en Europe et en Palestine.

Dépôts de \$1.00 et plus acceptés, retirables à demande. Intérêt bonifié deux fois l'an sur la balance quotidienne. Le clergé et les marchands des campagnes et tous nos clients en général sont assurés d'un service prompt et efficace.

**ST-GEO. LEMOINE, gérant.**



### OFFRE SPECIALE

LUNETTES OU LORGNONS

POUR \$2.50

Cette offre est faite dans le but d'introduire mon ouvrage au public Canadien-Français d'Ontario et des environs et pour prouver que je possède le meilleur bureau d'optique pour la vue en ville.

Souvenez-vous qu'il n'est en état de vous donner un meilleur service et meilleur matériel que vous pouvez trouver ailleurs.

Ne retardez pas, venez de suite prendre avantage de cette grande offre.

L'Examen de la Vue Gratuit. Rappelez-vous bien du nom et de l'adresse.

**A.-M. BELANGER**  
Spécialiste Opticien-Orfèvre.  
26 RUE RIDEAU.

Avec la pharmacie Rogers, Porte voisine de M. Bilsky. Tél. Queen 4066.

### JOSEPH COTE

Agent d'Assurances. Contre le feu, les accidents sur les grandes vitres, les automobiles et sur la vie.

Les meilleures compagnies anglaises, américaines et canadiennes.

93 rue George, Ottawa.

Téléphone: Rideau 1350.

### LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Libres de Prières, Chapelets, Médailles, Statues, Bénitiers, Images, Crucifix.

Aussi un bel assortiment de livres de classes.

Vous pouvez vous les procurer en vous adressant à la

**LIBRAIRIE P. C. Guillaume**

Angle des rues Sussex et York.

Téléphone: Queen 1635

**J.-H. Brunet**  
Maréchal-Ferrant

Rue VICTORIA, Coin MAISONNEUVE

Spécialité: Chevaux de course et chevaux de course.

Une visite est sollicitée.

Cartes d'affaires.

Wm. J. LANDREVILLE
Entrepreneur de Pompes Funèbres
401 rue Sparks, - Tél. : Queen 3658

Devlin & Ste Marie
AVOCATS
191 rue Principale
MULL, Que. Tel. Queen 2976

J. B. T. CARON, A. B.
AVOCAT, NOTAIRE, E. C.
689 rue Sussex, OTTAWA.
Téléphone : Rideau 244.

Docteur J.-E.-N. de Haitre
Gradué de la Faculté de Médecine
de Toronto.
Ecriture des Hopitals, de Paris.

Dr J. U. DeLisle
DENTISTE
Coin des rues Principale et Britannia, 8111

Dr. Eug. Quesnel, B. A.
Médecin-Chirurgien
HEURES DE BUREAU
8 à 10 A. M. - 1 à 4 P. M.

BOUTE & BELANGER
52 RUE RIDEAU - OTTAWA
BERRAND BOUTE, R. L.

Auguste Lemieux, C. R.
AVOCAT
Pour l'Ontario et Québec
NOTAIRE PUBLIC

Dr F. X. VALADE
192 rue St-Patrick
OTTAWA.
Heures de consultations :
9 à 10 a. m. - 2 à 4 p. m. - 7 à 8 p. m.

Dr R. CHEVRIER
Spécialité : Chirurgie abdominale
Heures de bureau : 2 à 4 p. m.

Dr JOSAPHAT ISABELLE
121 BREWERY - HULL
CONSULTATIONS :
9 à 10 A. M. - 1 à 2 P. M. - 7 à 9 A. M.

Agences Fédérales Limitée.
Courtiers en Assurances et Immobilier
Agents pour l'Ontario, Québec et la Nouvelle-Écosse

LA Cie GAUTHIER, Ltee
Entrepreneurs de Pompes Funèbres
et d'Inhumations

Dr A. I. TELMOSE
Médecin-Vétérinaire
60 rue York, Ottawa, Ont
Phone: Rte. K. 22-A - Office R. 1632.

Abonnez-vous à la JUSTICE

ROBERT LOZÉ
Par Errol Bouchette

(Suite.)

Devenu eux maintenant s'étendent les plaines d'Abraham. Voici la colonne commémorative de l'endroit où tomba Wolfe, plus loin le monument magnifique érigé à la mémoire des héros de Sainte-Foye. Le chemin Saint-Louis longe dans toute son étendue cette falaise qui au 13 septembre 1759 Bougainville parcourut à marche forcée; mais trop tard pour changer le sort de la bataille où son général succombant, victime des trahisons officielles bien plus que des coups de l'ennemi, livrait à l'Angleterre la moitié d'un continent. Figure héroïque que celle de ce soldat, mort et explorateur qu'on voit plus tard parcourir toutes les mers. Enfin moderne, tourné du côté de rendre à sa patrie l'équivalent des domaines perdus en cette journée.

Ces hauteurs forment aujourd'hui une succession de parcs boisés. D'élégantes villas se montrent en et là dans le feuillage. Voici enfin celle que nous cherchons, la villa de Sous-les-bois. Le coupé passe sans s'arrêter par la barrière grande ouverte, parcourt rapidement la longue avenue en pente douce, qui serpente sous l'ombrage des bouleaux et des ormes, et s'arrête enfin devant une maison basse, mais vaste, entourée de larges vérandas. De grands arbres l'ombragent de toutes parts, des pins majestueux forment la ceinture extérieure de ce logis. Le terrain adjacent est disposé en pelouses et en parterres coupés par des allées sables, dont une se prolonge à travers les champs jusqu'à la falaise.

Sous la véranda, M. de la Chenaye, sa fille et son gendre, se lèvent à la vue de leurs visiteurs et leur font l'accueil le plus cordial. Ce n'est pas l'espèce qui manque à la villa de Sous-les-bois. On y est grandement à l'intérieur, pendant la belle saison, on vit sur, tout sous les bois qui ont donné leur nom au domaine. Le vieillard fait avec une satisfaction évidente les honneurs de sa belle propriété. Il conduit ses visiteurs jusqu'à l'extrême borne du cap bardé de bosquets et de pins, dont les aiguilles tombent sur le sol, formant sous les pieds un tapis doré, moelleux, mais glissant. Sous cette voûte sombre, l'œil embrasse un coup d'œil ravissant. Aux pieds du spectateur, bien loin en bas, s'étend le fleuve plus large qu'à Québec même et tout aussi animé. De grands vaisseaux sont là, engouffrés dans leurs flancs d'énormes pièces de bois. Les armoires chantent en travaillant de vieux refrains monotones auquel la distance prélimine s'élève indistincte. Au large descendant des radeaux gigantesques couverts de huttes comme des villages flottants. Remorqués quelquefois par des bateaux à vapeur, ils sont plus souvent poussés par les voyageurs eux-mêmes dont le costume pittoresque survit heureusement au progrès, et dont la chanson toujours nouvelle, sert à rythmer le mouvement des rames.

Nagez, rameurs, s'il l'onde qui fait. Le rapide est procle et le jour finit. —Le ne m'étonne plus que vous soyez attaché à ce lieu admirable, dit Robert, après que chacun eut exprimé son admiration. La beauté du point de vue est sans égal. L'endroit n'est cher à bien d'autres titres encore, répondit M. de la Chenaye. Vous êtes, vous, les hommes d'aujourd'hui, et vous avez raison, il faut être ce son temps. Moi, je suis un homme d'hier, et avec les années les choses du passé deviennent plus chères à mon cœur. Voyez-vous ce petit pavillon à demi caché sous le feuillage, c'est là que je me retirai lorsqu'un incendie détruisit ma maison, c'est là que je passai les premières années de mon mariage, mes enfants y sont nés, mon fils y est mort. Du soleil, on aperçoit les degrés de l'église de Saint-Colomban, qui domine la falaise. Je les gravis jadis, j'avais dix-sept ans, les yeux secs mais le cœur déchaîné, car je suivais la dépouille de mon père. Je perdais ce jour-là le meilleur des amis, je me révoltais amèrement contre le destin et la résignation n'est venue que plus tard. Il repose sous la voûte de cette église et chaque jour je viens prier sur sa tombe. Souvent je m'y suis assis à prier, car c'était un homme de bien dont le souvenir est encore vénéré dans la contrée. Des hommes comme lui, ah! ils furent clair semés de tout temps. Il avait des vertus privées rares, des vertus publiques non moins rares. Occupant une gran-

LA JUSTICE

une pensée juste-fidèlement mise en action. Sa clientèle est importante. C'est une clientèle spéciale. Non pas que l'avocat ait choisi ou recherché une spécialité, mais parce qu'il a systématiquement refusé toute affaire où le droit et la loi ne lui ont pas semblé d'accord. Souvent, dans les cas difficiles, il est consulté par des avocats. On recherche ses conseils, car on sait qu'il ne s'occupe que des affaires qui peuvent supporter la lumière du jour, et sa présence à côté d'un plaideur est, pour le tribunal une garantie de la bonne foi de ce dernier.

D'autres ressources encore sont venues s'ajouter aux recettes substantielles de sa clientèle ordinaire. A l'administration des biens de M. de la Chenaye, est venue se joindre celle des propriétés de madame de R., veuve à son tour par le mérite réel du jeune avocat. Cela était d'une grande importance pour Robert, car il se voyait par là en mesure d'abroger son temps d'épreuve, qui, sans ces ressources imprévues, aurait pu se prolonger beaucoup plus. Du reste, il se sentait administrateur prudent et habile. Les sommes considérables dont il avait la gestion devaient entre ses mains plus productives. Sans négliger les placements financiers, dont les avantages sont indéfinissables, il cherchait d'autres placements également sûrs, mais donnant un intérêt plus élevé.

Il avait été frappé de ceci, qu'un tel groupe important de capitalistes se désintéresse complètement des grandes compagnies à fonds social ou en commandite qui ont la haute main sur les banques, les transports, les entreprises d'utilité publique et un grand nombre d'industries. Non seulement leurs revenus se trouvent ainsi diminués, mais ils ferment les portes de tous ces établissements à leurs enfants, puisque, naturellement, ce sont les actionnaires qui, en définitive, nomment les employés et leur ouvrent ainsi des carrières multiples et importantes. Cette ressource précieuse est trop négligée, bien que l'expérience démontre bien clairement ses avantages.

Cette année, Robert n'attendait pas les vacances des tribunaux pour s'éloigner de Montréal. Voici qu'avec lui les longs jours reviennent, jours beaucoup trop longs au gré de ses désirs, à mesure qu'il approche ce moment où il doit reconstruire son pied de l'autel.

Interminables heures de voyage. Que ce convoi se traine paresseusement sur les rails d'acier. Bien nombreux et bien utiles les arrêts. Déjà le soleil baisse à l'horizon. N'arrivera-t-on jamais. Enfin, voici le pays familier qui se montre par la portière. Le parler du terroir se fait partout entendre. Cependant ce n'est pas tout à fait le parler, ce ne sont pas encore les points de vue du village natal. Il est descendu dans une ville neuve et florissante que borde un port vaste et profond. Des navires venus de la haute mer y trouvent cargaison. Sur les quais tout neufs circule une foule affairée. Partout des chars nus par l'électricité transportent des voyageurs, ou des marchandises qu'on décharge sur les quais près des vaisseaux.

Que veut dire tout ceci? Robert connaît cet endroit, du moins il croit le reconnaître, car il y est descendu plus d'une fois. Mais le port était alors désert et dans la ville sommeillante chacun poursuivait paisiblement son petit bonhomme de chemin. C'était hier le sommeil, c'est le réveil aujourd'hui.

Pendant qu'il contemple cette scène, un wagon électrique s'est arrêté tout près de lui. Ce n'est pas un char de marchandise. Au contraire, il est aménagé avec luxe et sur les flancs on lit ces mots: "Usine de l'Industrie, char du directeur." Jean en descend, il sert la main de Robert.

—Jean! Qui, Robert comprenait. C'était Jean le magicien qui avait opéré cette transformation. Deux années lui avaient suffi pour accomplir cette merveille. Mais qu'importe le temps si la vérité qui est éternelle. On a vu construire péniblement des œuvres éphémères que le premier souffle emportait. L'œuvre durable peut occuper des siècles, elle peut aussi se produire en un instant. C'est que l'inspiration vraie dans ses manifestations. Souvent l'esprit humain marche lentement vers un but et presque sans s'en rendre compte, c'est l'évolution normale. Parfois, la vérité apparaît comme un éclair dans le ciel, son triomphe est instantané, l'homme se rend, son inspiration est satisfaite, il touche au bonheur.

En correctionnelle: —Avez-vous déjà été condamné? —Pas depuis sept ans, mon président. —Comment cela? —J'ai passé tout ce temps-là en prison.

Nouvelles découvertes de pétrole à Calgary

Les prospectes de l'ouest du Canada sont associés d'une manière si étroite avec les progrès du Pacifique Canadien, que les nouvelles relatives aux récentes découvertes de pétrole à Calgary et spécialement au puits Dignan, ne sont pas sans intéresser énormément les actionnaires et les officiers de cette compagnie.

Interrogé hier à Montréal au sujet de l'excitation provoquée par ce boom extraordinaire, M. J. S. Denis, assistant du président et chef du département des Ressources Naturelles, a déclaré qu'il ne doutait nullement de l'authenticité du fait qu'il y a actuellement 2000 piéds de huile dans le tuyau du puits Dignan et que cette huile est d'excellente qualité; il est à espérer, dit-il que les gens ne perdent pas la tête, car il y a beaucoup à faire avant que la chose puisse être considérée comme un succès assuré.

Les travaux avancent rapidement; déjà quinze matériels de forage sont en opération dans un rayon d'environ milles au nord et au sud du puits Dignan et les résultats qu'on obtient semblent continuer le fait qu'un vaste champ de pétrole s'étend dans l'Alberta.

Le C. P. R., déclare M. Dennis, ne bénéficiera pas seulement de cette découverte par l'augmentation évidente de son trafic, mais si le forage des puits se généralise dans l'étendue fructifère et si les espérances de succès se réalisent, la compagnie fera d'énormes profits par la perception des droits d'huile qu'elle détient sur les milliers d'acres qu'elle a vendus dans la province. Le C. P. R. a toujours vendu ses terres en se réservant des droits sur le pétrole, le charbon et le gaz naturel qu'on pourrait y découvrir plus tard. Ainsi, d'après les recherches jusqu'à ce jour, la compagnie, qui a toujours été la première à promouvoir le développement de l'industrie de la houille et du gaz, possède trois millions d'acres de charbon en dessous de ses terres de l'Alberta, la plus grande partie pouvant produire du gaz naturel.

A Bankhead, près de Banff, à Lethbridge, à Hosmer et à Estevan, des houillères importantes sont exploitées par le département des Ressources Naturelles; ces houillères ont produit l'an dernier, 848,861 tonnes de charbon, 66,320 tonnes de coke et 130,861 tonnes de briquettes de charbon; la mine de Bankhead est particulièrement intéressante par le fait que c'est la seule mine d'antracite au Canada. Le C. P. R. a aussi été l'un des pionniers dans le développement du gaz naturel et aujourd'hui l'une des sources d'industrie pour Medicine Hat, Lethbridge, Calgary, Bassano et Dunmore.

La découverte du pétrole dans l'Alberta indique une fois de plus la prodigalité de la nature envers cette province, et l'exploitation de ces ressources naturelles, en conjonction avec l'agriculture, est appelée à faire la richesse de ce pays privilégié.

Explication
L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario communique les quelques explications suivantes:

Ottawa, mai 1914.
AUX CANADIENS-FRANÇAIS DE L'ONTARIO.
Messieurs,

L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario juge nécessaire d'ajouter certaines explications au sujet de sa déclaration publiée dans les journaux du 22 mai enurant.

Cette déclaration se lit comme suit: "L'Association demande ardemment à tous les Canadiens-français de s'unir et de voter pour les candidats opposés à tout gouvernement persécuteur, fût-il libéral ou conservateur." Par cette déclaration, l'Association demande à tous les électeurs canadiens-français de voter en bloc contre tout candidat qui ne s'engage pas à refuser son appui sur toutes les mesures ministérielles — non pas seulement sur la question scolaire bilingue mais sur toutes les mesures ministérielles — au gouvernement actuel ou à tout autre gouvernement qui lui succéderait, aussi longtemps que les griefs dont les Canadiens-français souffrent actuellement n'auront pas été redressés.

En demandant cette ligne de conduite, l'Association promulgue simplement la décision prise à l'unanimité, lors du Congrès de janvier 1914.
L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario.
Alexandre GRENON, Secrétaire.

CHARBON
Nous en avons en quantité de toutes les grosseurs, et de qualité garantie.
Faites-en l'essai, et vous n'en voudrez jamais d'autres.
O'REILLY & BELANGER, Limited. 38 rue Sparks, Bâtiment Russell. Tél. : Q. 861.

GARE AU POISON
Dans deux ans, la loi vous défendra l'usage des allumettes au bout empoisonné par le phosphore blanc.
Mais d'ici-là, que devez-vous faire?
N'achetez que les allumettes D'EDDY portant la marque SESQUI.
Elles sont vierge, de tout poison et n'offrent ainsi aucun danger.

J. D. GRENIER,
Le tailleur à la mode de la rue Dalhousie,
peut rendre un morceau de tweed et vous en faire un bel HABILLEMENT ou un magnifique PALETTOT qu'il vous vendra à 20 ou 25 pour cent meilleur marché que n'importe où ailleurs.
C'est de sa part de la philanthropie qui vous fait faire de l'économie.
278 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.
Téléphone : Rideau 957.

Canadian Northern Steamships Limited
THE ROYAL LINE
La ligne maritime qui est absolument la plus belle et la plus rapide
Départ de Montréal
Royal George le 30 Juin
On arrive à Bristol. Correspondance directe pour Londres et pour Paris.
Autels avec accessoires sur tous nos bateaux pour la célébration de la sainte-messe.
S.-J. MONTGOMERY
RUE SPARKS, BLOC RUSSELL. TELEPHONE : QUEEN-8544

Vous vous demandez souvent :
Où puis-je avoir les meilleurs impressions, et à qui dois-je confier mes travaux à l'imprimerie?
Nous vous répondons :
LES MEILLEURS RESULTATS ne peuvent être obtenus que si vous confiez vos travaux d'impressions à un atelier typographique bien outillé et recommandable. Les ateliers de :

LA JUSTICE
sont ce qu'il y a de mieux pour vous donner pleine et entière satisfaction. Ne l'oubliez pas. Notre outillage est moderne et nos ouvriers des plus habiles.
Demandez un échantillon des ouvrages que nous avons faits en 1912.
457-459 rue Sussex, Ottawa
Téléphone : Rideau 736.

Ferronnerie à Bon Marché.
Ustensiles de Cuisine — en Aluminium, en Email et Fer-blanc aux prix coûtant.
Poêles à l'huile "Perfection" prix \$4.00 pour \$3.50, \$4.50 pour \$4.00, \$5.50 pour \$5.00, \$6.00 pour \$5.50.
Patins H. Boker — Au prix coûtant.
Tratteaux, Hockeyes, Raquettes. Au prix du gros.
Économisez, faites vos achats à notre magasin.
McDOUGAL'S LIMITED
591 rue Sussex. Téléphone : Rideau 332.

### Une nouvelle vacance

UN AUTRE SENATEUR VIENT de mourir dans la personne de M. Coffey, directeur-proprétaire du *Catholic Record*, de London, Ontario. Il y a donc trois sièges vacants dans la représentation ontarienne au Sénat. Plus que jamais on se demande si le gouvernement Borden va rendre justice à l'élément franco-canadien. Chacun se rappelle que, dès 1910, le Congrès des notres à Ottawa adoptait sans dissidence une résolution par laquelle le gouvernement fédéral était humblement prié d'accorder à la population française une plus équitable répartition représentative au Sénat et dans les tribunaux de juridiction provinciale.

Depuis ce temps, les vacances créées à la Chambre haute ont été très nombreuses et, malgré toutes les promesses du premier ministre, nul Canadien-français n'a été appelé à Ottawa.

Dans un article intitulé: Les nouveaux sénateurs, la *Justice* disait déjà, le 12 juillet 1912:

"Le temps est venu d'insister sur la nomination d'un sénateur canadien-français d'Ontario.

"On ne pourra pas dire qu'il n'y a pas de vacances.

"Sept sièges sont vides au Sénat.

"Les sénateurs McKay, Miller, Sullivan et Comeau doivent être remplacés à brève échéance par MM. John Stanfield, directeur des forces conservatrices aux Communes; Denis Murphy, ex-député à la législature d'Ontario, et Clarence Jamieson, député de Truro.

"Le siège du sénateur Sullivan est libéré par l'absence, prolongée pendant plus de deux ans, du titulaire.

"On prendra que ce poste appartient à la population catholique irlandaise.

"Examinons d'abord la situation au point de vue statistique.

"Le plus fort groupe ethnique de l'élément catholique d'Ontario est le groupe canadien-français. Il comptait 250,000 âmes l'an dernier et a dû s'accroître dans une forte proportion. Le groupe qui vient en second lieu est le groupe irlandais catholique, qui compte de 175,000 à 200,000 au plus, et encore ces chiffres ont diminué depuis un an. Il reste donc 75,000 à 100,000 autres catholiques divisés en groupes anglais, écossais, gallois, allemand, italien et ruthène.

"La majorité de la population catholique de la province est donc canadienne-française. Notre population devrait en toute logique avoir la majorité dans la représentation du groupe catholique, puisqu'on prendra que les postes fédéraux ont été distribués en proportion des populations.

"Or, la population française d'Ontario n'a qu'un seul sénateur, M. Beisouart, qui représente l'Est. L'Ouest n'est pas représenté. Le Nord non plus.

"Mais la population irlandaise a cinq sénateurs. N'est-elle pas quatre fois plus nombreuse que les Français? N'est-elle pas quatre fois plus nombreuse que les Irlandais? N'est-elle pas quatre fois plus nombreuse que les autres groupes ethniques? N'est-elle pas quatre fois plus nombreuse que les autres groupes ethniques? N'est-elle pas quatre fois plus nombreuse que les autres groupes ethniques?"

"Si les conservateurs canadiens-français sont sincères, ils vont réclamer immédiatement la nomination d'un Canadien-français de l'Ouest au Sénat. A moins qu'ils ne désirent laisser accaparer la représentation catholique, qui appartient en majorité à l'élément français, par l'élément irlandais, qui est en train de mettre dans sa besace tout ce qui devrait échoir aux catholiques à l'église, à l'école, aux chambres, dans les tribunaux et partout.

"Et les Irlandais auraient tort de ne pas profiter de notre apathie complète. Ils moussent leurs petites affaires grâce à notre sommeil léthargique et à nos divisions de partis.

"L'heure est arrivée d'affirmer nos réclamations auprès du gouvernement. L'Ouest attend depuis trop longtemps."

Au mois de janvier dernier, à la mort du sénateur Cox, nous réclamions derechef auprès du gouvernement un peu de *fair play*. La *Justice* réitéra aujourd'hui ses demandes, au nom de la masse française ontarienne.

Espérons que M. Borden saura nous accorder un plus loyal traitement que par le passé.

LUDOVIC.

### Ils perdent du terrain

PAR UN VOTE DE DOUZE contre six, la motion Saint-Germain — ayant pour effet de transformer les écoles séparées en écoles bilingues — a été adoptée mercredi soir à la Commission des écoles séparées. Cette législation ne viendra en vigueur que si les tribunaux maintiennent l'injonction prise par les séparatistes irlandais. La proposition comporte également la nomination d'un inspecteur bilingue, chargé de délimiter les nouvelles circonscriptions scolaires.

Le commissaire Bates, secondé par le Dr Frieland, a en outre proposé que si le règlement 17 est appliqué, le Président de la Commission scolaire soit autorisé à se dispenser des services de tout instituteur qui ne serait pas apte à se rendre aux exigences de la loi, relativement à l'enseignement des deux langues. Une autre motion a été adoptée, après avoir été proposée par le commissaire Leclerc et secondée par le commissaire Bourcier. Cette motion a pour effet de réorganiser l'échelle des salaires payés aux instituteurs et aux institutrices. Vu que les cours seront de plus longue durée, si le règlement 17 est préconisé, il faudra diminuer le coût de l'enseignement.

Comme on le voit, les séparatistes perdent constamment du terrain.

### Bataille légale

Les factions anglaise et française dans le conflit des écoles séparées d'Ottawa, ont débatté le terrain pour la lutte juridique qui doit s'engager dans la capitale fédérale, au cours de ce mois.

La faction française ne qu'elle ait défilé le Département de l'éducation, mais elle affirme que le règlement 17 et autres règlements semblables émis par le Département de l'éducation sont ultra vires et en contravention avec l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Les vices des deux parties sont exposés dans des déclarations de la demande et de la défense signifiées à l'une et l'autre partie.

Voici ce que dit, en substance, la déclaration des demandeurs:

"Les défendeurs pendant l'année 1912-13 et 1914 ont dirigé et maintenu et continuent de maintenir et de diriger un système d'écoles connus sous le nom d'«*English French Schools*»; pendant les dites années, les français a été employé et est encore employé comme langue de communication entre les professeurs et les élèves, pendant plus longtemps que ne le permettent les dits règlements, contrairement à la loi et aux dits règlements, sans la sanction des autorités requise par les dits règlements, et en contravention avec l'enseignement adéquat de l'anglais, tel que prévu par les dits règlements."

Les demandeurs allèguent de plus que les défendeurs ont refusé de mettre en vigueur le règlement No. 17 concernant l'instruction dans les écoles séparées.

"Pendant l'année 1912-13, contrairement les demandeurs, les défendeurs ont toujours refusé de mettre en vigueur le règlement No. 17 et ont empêché les instituteurs de les observer et ils dirigent maintenant les «*English French Schools*», contrairement aux règlements."

On assure de plus, que le bureau a sanctionné l'usage de manuels non reconnus, et que malgré les remontrances du ministre de l'instruction et des fonctionnaires de ce ministère, et que pour ces raisons le gouvernement a déclaré qu'il ne pouvait payer son allocation pour 1913.

La déclaration continue: "Les défendeurs et les instituteurs employés dans les dites écoles anglaises-françaises ont empêché les inspecteurs dûment nommés par le gouvernement d'accomplir leur devoir, et ont empêché l'inspection des dites écoles et des élèves qui les fréquentent."

Les demandeurs, qui sont des contribuables et qui paient des taxes aux dites écoles, demandent au bureau de garder à son emploi des professeurs non qualifiés et pour les empêcher de payer des salaires à ceux des professeurs qui refusent de se conformer aux règlements du département. On demande aussi un bref de mandamus pour forcer les professeurs et ces commissaires de se conformer aux règlements qu'ils ont violés. On demande, enfin, que tout l'argent qui a été perdu par leur faute soit à la charge des défendeurs, de même que les frais du présent procès.

La réponse de la défense fait remarquer que le bureau ignore depuis combien d'années les demandeurs sont contribuables d'Ottawa, et qu'elle ne sait pas s'ils ont le droit de voter pour l'élection des syndics.

Par rapport au règlement No. 17, la réponse de la défense dit: "Les défendeurs nient que les instructions aient jamais été publiées et faites légalement, et même si ces règlements avaient été faits et publiés légalement ils seraient ultra vires et ils n'ont pas été mis en vigueur par la loi de la province d'Ontario régissant l'instruction."

On nie en outre, que l'on ait fait afficher dans les écoles des résolutions adoptées par le bureau au mépris du ministère de l'instruction. Le bureau nie qu'il ait autorisé l'usage de manuels non sanctionnés et qu'il ait engagé des professeurs non qualifiés. Le bureau déclare que le ministre n'a pas le droit de retenir l'allocation du gouvernement et nie que les inspecteurs aient été empêchés de faire leur travail.

La déclaration de la défense ajoute:

"Les défendeurs déclarent qu'il n'y a pas de loi régissant l'instruction dans la province d'Ontario en vertu de laquelle la langue française peut être interdite comme moyen d'instruction dans les écoles de la province auxquelles il est fait allusion ici, et que si telle loi existe elle est ultra vires de la législature de cette province et elle viole les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

"Les défendeurs assurent de plus que les règlements ou instructions auxquelles il est fait allusion interviennent au mépris de l'usage du français comme langue d'enseignement sans nulles et ultra vires du ministre de l'instruction publique, et ne sont pas basées sur les lois régissant l'instruction dans cette province et sont contrairement aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord."

### Un article à lire

Un article remarquable vient de paraître dans le *Press* de Montréal relativement au conflit des écoles bilingues dans Ontario. Nous engageons fortement nos lecteurs à le lire. Nous sommes heureux d'en citer les extraits suivants:

"Tout repose, en effet, sur le droit de parler français et les privilèges reconnus aux colons du Canada par les généraux anglais dans la capitulation de Québec et de Montréal, et par le droit des gens qui déclare «*sacré et inviolable*» les articles de capitulation. L'Ontario d'aujourd'hui faisait partie de la province de Québec comme le déclare l'Acte de Québec de 1774: "Qu'il soit «*décreté, etc.*... que tous les territoires, îles et pays... depuis la Baie des Chaleurs... par une ligne qui par le Lac Champlain jusqu'à la rivière Est du fleuve jus- qu'au Lac Ontario, et de là par le lac Ontario et la Rivière Niagara, de là par la rive Est et Sud-Est du Lac Érié, etc... soient annexés et appartenir à la province de Québec, telle que créée et établie par la proclamation royale du 7 octobre 1763."

Cette dernière proclamation fixe les limites nord de la province de Québec, par une ligne "partant du Labrador, passant par le Lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité sud du lac Nipissing."

"Le Parlement anglais a pu, depuis, changer les limites de la province de Québec, mais il n'a jamais aboli ou diminué, en quoi que ce soit, les privilèges étendus au territoire converti en la Province du Haut-Canada, par l'Acte constitutionnel de 1791, et acte ultérieur de 1840, et de là par le «*just*» devenu tel par la conquête et cession de la Province du Canada (articles IV et XXII), les mêmes droits de citoyenneté qu'aux sujets nés anglais. Il donnait aux «*lecteurs* du Haut-Canada le droit d'être «*assurés* en français (art. XXIV et XXIX). L'art. XXXIII dit que toutes les lois «*statuts* et ordonnances alors en «*force* continueront à l'être dans «*chaque* province comme si la «*province* de Québec n'avait pas «*été* divisée". L'art. XXXV confirme les droits du clergé catholique à la dime et aux dîmes pour le Haut comme pour le Bas-Canada."

"L'Acte impérial de 1792, qui introduit les lois anglaises dans le Haut-Canada, a soin de dire (art. IV) que «*rien* dans ce acte ne «*doit* être interprété comme abo- «*lissant* ou amendant aucune des «*ordonnances* passées par le Con- «*seil* Législatif de la province de «*Québec*."

"L'Acte de 1840 confirme les mêmes droits aux «*sujets* devenus «*anglais*». L'Acte d'union de 1840 n'abolit l'usage du français que pour les documents imprimés de la Législature et déclare (art. 46) que toutes les autres lois, statuts et ordonnances restent en force. Mais, l'Acte de 1848, restitue complètement l'ancien état de choses en ce qui concerne le français. Du reste, il était permis, de 1761 à 1848, de parler français dans les débats; et, dès la première session de 1741, on adopta la règle 22

«*que* copie du Journal de Cham- «*bre*, du discours du trône, des «*adresses*, des messages soient dé- «*posés* en français sur la table." «*la* règle 38 "que toutes les mo- «*tions* soient lues en anglais et «*en* français" soit par l'Orateur, «*soit* par le Greffier. La Chambre «*déc*réta, également, que les statuts «*seraient* imprimés aussi en fran- «*çais*, ainsi que les bills et les do- «*cuments*."

"Nous énonçons ces statuts, qui sont la base de notre organisation politique, pour prouver au delà de tout doute que le français n'est pas entré par tolérance dans Ontario, mais qu'il y était avant la cession, et que la Grande-Bretagne l'y a maintenu sur le même pied que l'anglais depuis la cession."

Et plus loin: "C'est en vertu du droit appelé le «*Droit des gens*», que notre langue a été respectée par les vainqueurs de la France, de 1760 à nos jours; c'est ce même droit des gens qui va faire réussir nos compatriotes d'Ontario au Conseil judiciaire Privé d'Angleterre, lequel a, depuis 140 ans, conservé intacte le principe que «*les arti- «*cles* de capitulation en vertu «*desquels* un pays s'est rendu et «*les* traités de paix par lesquels «*il* est cédé SONT SACRÉS ET «*INVOLABLES*, d'après leur «*esprit* et leur vraie signifi- «*cation*." (Campbell vs Hall; en 1774.)*

"Un gouvernement provincial n'a pas le droit de changer les conditions établies par le Parlement Impérial.

"Grotius, Puffendorf, dont les maximes sont acceptées comme la loi des nations, déclarent que «*lorsqu* un peuple a obtenu, par «*traité*, le droit d'exister, il a ob- «*te*nu, en même temps, les corol- «*laires* et les accidents nécessai- «*res* à cette existence, entr'autres, «*le* droit de parler sa langue", «*le* droit d'ordre tout à fait métaphy- «*sique*, qui est inséparable de la «*vie* même et qui se retrouve intact dans toutes les phases de l'His- «*toire* Universelle."

Que diront de ceci les champions du fanatisme et de la tyrannie?

### Un commentaire

Avant de citer l'article des *Cloches de Saint-Boniface* ayant trait au banquet des Catholiques de l'Ouest, *l'Avenir National*, de Manchester, N. H., dit ce qui suit:

Ce banquet des catholiques de l'Ouest à Winnipeg qui, on s'en souvient, inspira un remarquable article à la *Justice*, d'Ottawa, a eu un grand retentissement à cause de l'incident à propos de la présence de la santé du Pape sur celle du Roi. Les «*Cloches de Saint-Boniface*», livraison du 1er juin, reviennent sur ce sujet.

Cet événement, le premier du genre dans l'Ouest canadien, a eu de nombreux échos dans la presse. On en a parlé à Londres, à Dublin, à New-York et dans plusieurs villes du Canada. L'organe de Mgr Langevin dit qu'il n'a pas l'intention de recueillir tous ces échos, car plusieurs étaient inspirés par le fanatisme religieux ou par un sens catholique manquant de dignité et de fierté. Il se contente de prendre note de deux témoignages importants concernant la présence de la santé du Pape sur celle du Roi dans un banquet catholique, même lorsque des représentants officiels de Sa Majesté y sont invités.

### Le R. P. Guertin

Mercredi matin, le R. P. A.-J. Guertin, O.M.I., curé de la paroisse Notre-Dame de Hull, est parti pour Winnipeg. Le R. P. Guertin prononcera l'allocation de circonstance à la messe solennelle qui aura lieu à l'église du Sacré-Coeur, à l'occasion des noces d'argent du R. P. Portelance, le dévoué curé de cette paroisse française de l'Ouest.

Le R. P. Guertin sera de retour à Hull le 21 juin.

### Un nouvel Oblat

Une remarquable cérémonie religieuse a eu lieu samedi dernier à la cathédrale de London, Ontario. Le R. P. C.A. Fallon, de Tewkesbury, Massachusetts, a été ordonné prêtre par son frère, Sa Grandeur Mgr Fallon, évêque de London.

Les sept frères Fallon — y compris Sa Grandeur et le R. P. James Fallon, c'étaient d'Ottawa — étaient présents.

Si vous avez besoin d'un piano!

Achetez les fameux EVANS BROS.

Le meilleur instrument sur le marché.

J.-G. CHÉNIER, 220 rue Division, Ottawa. Agent général pour tout le district d'Ottawa.

## POUR SAMEDI SOIR,

### veille de la Fête-Dieu, et toute la semaine

### prochaine, vous aurez les occasions

### suyvantes chez Carrière :

Ombrelles noires, soie et laine valeur \$1.25 et \$1.50 pour

**\$1.00.**

Ombrelles blanches et de couleurs, pour dames et enfants, de

**25c à \$5.00.**

Genres nouveaux, forme de «*blèmes*» et de «*cloches*» pour

**\$1.50.**

Blouses noires en satin, lawn et soie, prix de vente

**75 et 99c.**

Blouses en soie noire, de \$2.00 à \$5.00, pour

**\$1.49.**

100 douz. de gants, blancs et noirs en fil de lisse, à la paire,

**25c.**

Gants blancs, noirs, en soie, longueur, 16 boutons, bout des doigts doubles, à la paire,

**50c.**

Le superbe gant «*Kayser*» insurpassable, dont la confection est absolument garantie, la paire

**\$1.00**

Voiles blanches en net breton, de toutes grandeurs

**59c à \$3.00**

Les bas de soie «*Radium*» sont encore les meilleurs, le talon et le bout du bas doublés 4 fois. Ils sont plus longs et plus durables et se vendent le même prix.

En fil 25c la paire. En soie 50c la paire.

## M. CARRIERE,

### 53 et 61 Rue Principale, HULL.

## Grand Emoi dans Hull et les Environs.

Des avantages comme on n'en pas vus depuis longtemps.

Notre grande vente commencée le 11 se continue avec entrain.

Déjà plusieurs lignes sont épuisées, mais nous les remplaçons par d'autres tout aussi avantageuses, si non plus.

Venez à bonne heure le matin. Evitez la foule; vous aurez plus de loisir pour choisir les meilleures et les plus belles marchandises.

Nous avons absolument besoin d'argent, donc il faut vendre quel que soient les sacrifices à faire. C'est pratiquement une vente en détail au prix de la manufacture.

Lisez la liste qui suit pour vous donner une idée :

500 chaises de salle à manger en bois franc, prix régulier 90c. pour.....	<b>42c</b>	Couchettes en cuivre, pieds de 2 pos. toutes grandeurs, finies satin brillant, rég. 132.00, pour.....	<b>\$13.20</b>	Couchettes en cuivre, pieds 2 pos., barres de dessus 2 pos., 5 barres de 1 pouce au pied et à la tête. Prix régulier \$30.00, pour.....	<b>\$15.95</b>
Sommiers (Springs) en fer, prix régulier \$8.00, (garantis pour 10 ans) réduits à.....	<b>\$3.95</b>	Couchettes en fer, pieds de 2 pos., finies émail No. 1, prix rég. \$17.00 pour.....	<b>\$8.60</b>	Couchettes en fer, finies en émail cuit de toutes grandeurs, \$13.00 pour.....	<b>\$6.45</b>
Chaises en cuir, monture en chêne de première classe, prix rég. \$8.50, pour.....	<b>\$5.95</b>	Couchettes en fer, finies émail en cuivre au pied et à la tête, rég. \$60.00, pour.....	<b>\$3.20</b>	Couchettes en cuivre, pieds de 3 posures; 15 barres de 1 pouce au pied et à la tête, finies satin, rég. \$60.00, pour.....	<b>\$30.95</b>
25 autres chaises en cuir de New-York, à partir de \$8.95 à \$29.00.		Couchettes en fer, pour enfants, côtés en coulis, sommiers garantis pour ne pas rouiller, prix rég. \$9.00, pour.....	<b>\$4.40</b>	Couchettes en cuivre, pieds de valeur extra au prix du cuivre.	
100 chaises de cuisine, bois franc de première classe, prix régulier 50c pour.....	<b>35c.</b>	Couchettes en fer, pour enfants, côtés en coulis, sommiers garantis pour ne pas rouiller, prix rég. \$9.00, pour.....	<b>\$4.40</b>	Valeur de	
10 couchettes en cuivre, fini satin ou brillant, prix rég. \$15.00 pour.....	<b>\$6.95</b>	Couchettes en fer, finies émail cuit de première classe, prix régulier \$3.50 pour.....	<b>\$1.70</b>	\$40.00 pour.....	\$21.00
				\$60.00 pour.....	\$30.00
				\$57.00 pour.....	\$27.00
				\$75.00 pour.....	\$42.00
				\$65.00 pour.....	\$32.50
				\$50.00 pour.....	\$25.00

## JOS. PAQUIN, Au Font Interprovincial, Hull, Qué.

Téléphone : Queen 7539.

P. S. — Livraison sans charge à Ottawa, Asper, Gatineau, Rochesterville, Clarkstown, Deschênes, Tétracville, Chelsea, Fraser Mill, Ironside, East Templeton, Ange Gardien et Buckingham. Pour les marchandises annoncées dans cette circulaire, nous n'acceptons pas de commande par téléphone.

Il ne vous reste plus que 4 jours si vous voulez profiter de cette vente extraordinaire.